

(19)



(11)

EP 1 847 196 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

24.10.2007 Bulletin 2007/43

(51) Int Cl.:

A45D 40/24 (2006.01)

A45D 34/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **07300970.6**

(22) Date de dépôt: **23.04.2007**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL PL PT RO SE
SI SK TR**

Etats d'extension désignés:

AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **21.04.2006 FR 0651420**

(71) Demandeur: **L'ORÉAL**

75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Bodelin, Sophie**

92170, Vanves (FR)

(74) Mandataire: **Tanty, François**

**Nony & Associés,
3, rue de Penthièvre
75008 Paris (FR)**

(54) **Procédé de maquillage d'une frange de cils**

(57) La présente invention concerne un procédé de maquillage des cils ou des sourcils, caractérisé par le fait qu'il consiste à générer un premier rendu maquillage sur au moins une première portion (P1) de la frange des cils ou des sourcils et un second rendu maquillage, différent du premier, sur au moins une deuxième portion (P2) de

la frange des cils ou des sourcils, adjacente à la première portion, la frange de cils ou de sourcils comportant une première extrémité adjacente au nez et une deuxième extrémité opposée à la première, la première portion s'étendant à distance non nulle de la deuxième extrémité, le rendu maquillage de la première extrémité étant différent du rendu maquillage de la deuxième extrémité.

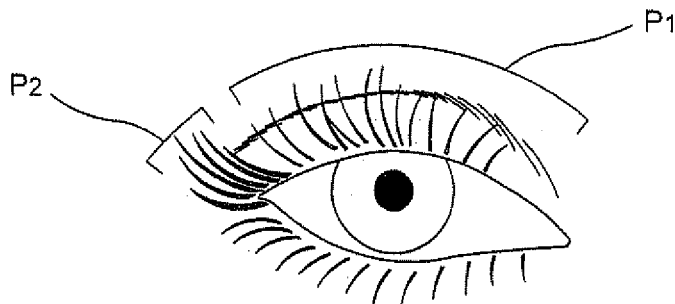


Fig.1

EP 1 847 196 A1

Description

[0001] La présente invention concerne le maquillage des fibres kératiniques, notamment les cils ou les sourcils, et plus particulièrement un procédé de maquillage des cils ou des sourcils.

[0002] On connaît par la demande EP 1 000 607 un procédé de maquillage consistant à appliquer sur des matières kératiniques une première couche d'une composition puis à appliquer sur au moins une partie de la première couche une deuxième couche.

[0003] On connaît par la demande EP 1 516 612 un procédé d'application de mascara sur les cils consistant à appliquer successivement deux compositions différentes de mascara sur les cils.

[0004] On connaît par la demande EP 1 649 777 un procédé de maquillage des cils ou des sourcils consistant à maquiller les cils ou les sourcils à l'aide d'un produit cosmétique et à appliquer un autre produit sur au moins une mèche de cils ou de sourcils.

[0005] Il existe un besoin d'obtenir de nouveaux effets de maquillage sur les cils, par exemple de déposer du mascara de façon plus prononcée sur seulement une portion de la frange des cils. Il peut être en effet intéressant, pour obtenir des effets de maquillage particuliers, de jouer sur des dépôts de matière contrastés sur des zones disjointes de la frange des cils, plus spécifiquement en terme de différentiel de charges.

[0006] On recherche d'une façon générale à procurer, grâce au maquillage non uniforme sur une même frange de cils ou de sourcils, des effets particuliers capables de modifier le regard.

[0007] L'invention vise donc un procédé pour permettre d'obtenir de nouveaux effets de maquillage.

[0008] La présente invention a pour objet, selon l'un de ses aspects, un procédé de maquillage des cils ou des sourcils consistant à générer un premier rendu maquillage sur au moins une première portion de la frange des cils ou des sourcils et un second rendu maquillage, différent du premier, sur au moins une deuxième portion de la frange des cils ou des sourcils, adjacente à la première portion, la frange de cils ou de sourcils comportant une première extrémité adjacente au nez et une deuxième extrémité opposée à la première, la première portion s'étendant à distance non nulle de la deuxième extrémité, le rendu maquillage de la première extrémité étant différent du rendu maquillage de la deuxième extrémité.

[0009] Les inventeurs ont constaté qu'un maquillage plus important d'une partie des cils, en particulier un dépôt important de matière sur au plus un tiers de la frange des cils, et plus particulièrement, sur la partie extérieure de la frange des cils, procure un résultat maquillage particulier qui ouvre le regard et agrandit l'oeil, en modifiant optiquement la perception de la forme de l'oeil. Un tel maquillage comportant un dépôt de matière plus important sur au plus un tiers de la frange, sur l'extérieur de la frange, donne une impression de forme d'oeil en amande et/ou d'oeil étiré, dont le coin extérieur est remonté (effet « lifting » du regard).

[0010] Par « première portion », on entend la totalité de la frange de cils ou une portion interne de la frange de cils.

[0011] La deuxième portion peut représenter de 1/8 à 1/3, et de préférence de 1/4 à 1/3 de la longueur totale de la frange de cils ou de sourcils.

[0012] La deuxième portion de la frange de cils peut être maquillée au moyen d'une brosse ou d'un peigne comportant une pluralité d'éléments d'application arrangés sous forme d'au moins une rangée.

[0013] Tous les éléments d'application peuvent s'étendre sur un support sur une distance comprise entre 0,1 cm et 1,5 cm, notamment entre 0,1 cm et 1 cm.

[0014] Les première et deuxième portions peuvent être maquillées au moyen de deux applicateurs différents ou au moyen de deux portions applicatrices distinctes du même applicateur.

[0015] Par exemple, la première portion peut être maquillée à l'aide d'une brosse ou d'un peigne conventionnel et la deuxième portion au moyen d'un applicateur comprenant des éléments d'application disposés sur un support sous forme d'au moins une rangée dont la longueur est telle que les éléments d'application puissent au mieux contacter simultanément au plus un quart des cils de la frange.

[0016] L'utilisation de deux applicateurs différents peut permettre d'obtenir les rendus maquillage souhaités.

[0017] En variante, le même applicateur peut comporter deux zones d'application différentes, l'une étant par exemple un peigne ou une brosse de type conventionnel et l'autre pouvant comprendre des éléments d'application disposés sur un support en une rangée dont la longueur est telle que les éléments d'application puissent au mieux contacter simultanément au plus un quart des cils de la frange.

[0018] Les première et deuxième portions peuvent être maquillées via un dépôt d'une quantité de matière sèche sur la première portion différente de la quantité de matière sèche déposée sur la deuxième portion.

[0019] Par exemple, la quantité de matière sèche déposée sur la première portion peut être plus faible que la quantité de matière sèche déposée sur la deuxième portion. Cela peut permettre de produire un effet de regard velouté.

[0020] Les première et deuxième portions peuvent être maquillées en utilisant deux compositions différant l'une de l'autre par au moins une caractéristique optique visible à l'oeil nu.

[0021] La caractéristique optique peut être choisie par exemple parmi la couleur et la brillance.

[0022] On peut n'appliquer aucune composition sur l'une et/ou l'autre des première et deuxième portions, de préférence

sur la première portion. Dans ce dernier cas, seule la deuxième portion est maquillée.

[0023] Le procédé de maquillage peut comprendre les étapes consistant à :

- appliquer sur sensiblement l'ensemble de la frange de cils ou de sourcils au moins une couche d'une première composition cosmétique de manière à former un premier dépôt, puis
- sur le premier dépôt de la deuxième portion de la frange de cils ou de sourcils, former un second dépôt au moyen d'au moins une couche d'une deuxième composition cosmétique différente de la première.

[0024] On peut par exemple former le second dépôt avant le séchage complet de la première composition.

[0025] Les première et deuxième compositions peuvent présenter des couleurs différentes.

[0026] La deuxième portion peut s'étendre sur au moins 1/6^{ème} de la longueur totale de la frange de cils ou de sourcils.

[0027] On peut maquiller des cils de la deuxième portion de la frange de cils ou de sourcils au moyen d'une brosse ou d'un peigne comprenant une pluralité d'éléments d'application obtenus, de préférence, de moulage avec un support sur lequel sont implantés les éléments d'application.

[0028] La deuxième portion de la frange de cils ou de sourcils peut être maquillée au moyen d'un peigne comportant une pluralité d'éléments d'application arrangés sous forme d'au moins une rangée de longueur au plus égale à 1/4 de la longueur moyenne d'une frange de cils ou de sourcils.

[0029] Le maquillage de la frange de cils peut être réalisé au moyen d'une frange de faux cils comportant une première et/ou une deuxième portion à disposer sur la première et/ou deuxième portion de la frange de cils à maquiller.

[0030] En combinaison ou indépendamment de ce qui précède, l'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un procédé de maquillage d'au moins une frange de cils de la paupière ou des sourcils, dans lequel :

- des cils de la moitié extérieure de la frange sont maquillés avec un premier applicateur et des cils de la moitié intérieure de la frange sont maquillés avec un deuxième applicateur, différent du premier, et/ou
- le maquillage est réalisé de manière à avoir une plus grande quantité de matière sèche appliquée sur les cils dans la moitié extérieure de la frange que dans la moitié intérieure de la frange, et/ou
- le maquillage est réalisé de manière à avoir des cils de la moitié extérieure de la frange revêtus d'une première composition et des cils de la moitié intérieure de la frange revêtus d'une deuxième composition, laquelle diffère de la première par au moins une caractéristique optique.

[0031] Le maquillage peut être réalisé de manière à avoir une plus grande quantité de matière sèche appliquée sur les cils dans la moitié extérieure de la frange que dans la moitié intérieure de la frange.

[0032] Le maquillage peut être réalisé de manière à avoir une plus grande quantité de matière sèche appliquée sur les cils dans le tiers extérieur de la frange que dans le reste de la frange.

[0033] Le maquillage peut être réalisé de manière à avoir des cils de la moitié extérieure de la frange revêtus d'une première composition et des cils de la moitié intérieure de la frange revêtus d'une deuxième composition, laquelle diffère de la première composition par au moins une caractéristique optique.

[0034] Le maquillage peut être réalisé de manière à avoir des cils du tiers extérieur de la frange revêtus d'une première composition et des cils du reste de la frange revêtus d'une deuxième composition, laquelle diffère de la première composition par au moins une caractéristique optique, qui peut être la couleur ou la brillance par exemple.

[0035] Des cils de la moitié extérieure de la frange peuvent être maquillés avec un premier applicateur et des cils de la moitié intérieure de la frange peuvent être maquillés avec un deuxième applicateur, différent du premier.

[0036] Uniquement des cils de la moitié extérieure de la frange peuvent être maquillés, aucune composition cosmétique n'étant appliquée sur la moitié intérieure.

[0037] Le procédé de maquillage peut comporter les étapes consistant à :

- maquiller sensiblement l'ensemble de la frange avec une première composition cosmétique, puis
- maquiller des cils situés dans la moitié extérieure de la frange avec une deuxième composition cosmétique, différente de la première.

[0038] Le procédé de maquillage peut comporter les étapes consistant à :

- appliquer au moins une couche d'une composition sur sensiblement l'ensemble de la frange de cils ou de sourcils pour générer un premier rendu maquillage,
- chauffer une portion seulement de la frange de cils ou de sourcils de façon à générer un second rendu maquillage obtenu en modifiant le premier rendu maquillage généré.

[0039] On peut appliquer la deuxième composition cosmétique avant le séchage complet de la première composition.

[0040] Les cils maquillés avec la deuxième composition peuvent être situés dans le tiers extérieur de la frange, voire dans le quart extérieur.

[0041] Les première et deuxième compositions peuvent par exemple présenter des couleurs différentes.

5 **[0042]** On peut par exemple appliquer une composition de couleur claire sur l'ensemble de la frange ou une portion interne de la frange et une composition de couleur plus foncée sur la partie externe de la frange.

[0043] Le procédé peut encore comporter l'étape consistant à maquiller sensiblement l'ensemble de la frange avec une composition de manière à appliquer une plus grande quantité de matière sèche sur une première portion, située dans la moitié extérieure de la frange et s'étendant sur au moins le sixième de la longueur totale de la frange, que sur 10 une deuxième portion de même longueur que la première et située dans la moitié intérieure de la frange.

[0044] On peut maquiller des cils de la moitié extérieure de la frange au moyen d'un peigne ou d'une brosse, par exemple.

15 **[0045]** On peut maquiller des cils de la moitié extérieure de la frange au moyen d'un applicateur comportant des éléments d'application disposés sur un support et s'étendant sur une distance le long de l'axe longitudinal du support qui est telle que les éléments d'application puissent au mieux contacter simultanément au plus un quart des cils de la frange, l'axe longitudinal du support étant orienté sensiblement tangentiellement à la frange.

[0046] La frange maquillée peut être celle des cils de la paupière supérieure.

20 **[0047]** L'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un procédé de maquillage des cils ou des sourcils, caractérisé par le fait qu'il consiste à générer un premier rendu maquillage sur au moins une première portion de la frange des cils ou des sourcils et un second rendu maquillage différent du premier sur au moins une deuxième portion de la frange des cils ou des sourcils, adjacente à la première portion, la frange de cils ou de sourcils comportant une première extrémité adjacente au nez et une deuxième extrémité opposée à la première, la première portion s'étendant à distance non nulle de la deuxième extrémité, le rendu maquillage de la première extrémité étant différent du rendu 25 maquillage de la deuxième extrémité, dans lequel les première et deuxième portions sont maquillées au moyen de deux applicateurs différents ou au moyen de deux portions applicatrices distinctes du même applicateur.

30 **[0048]** L'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un procédé de maquillage des cils ou des sourcils, caractérisé par le fait qu'il consiste à générer un premier rendu maquillage sur au moins une première portion de la frange des cils ou des sourcils et un second rendu maquillage, différent du premier, sur au moins une deuxième portion de la frange des cils ou des sourcils, adjacente à la première portion, la frange de cils ou de sourcils comportant une première extrémité adjacente au nez et une deuxième extrémité opposée à la première, la première portion s'étendant à distance non nulle de la deuxième extrémité, le rendu maquillage de la première extrémité étant différent du rendu 35 maquillage de la deuxième extrémité, dans lequel les première et deuxième portions sont maquillées en utilisant deux compositions différentes l'une de l'autre par la couleur.

40 **[0049]** L'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un procédé de maquillage des cils, caractérisé par le fait qu'il consiste à générer un premier rendu maquillage sur au moins une première portion de la frange des cils et un second rendu maquillage, différent du premier, sur au moins une deuxième portion de la frange des cils, adjacente à la première portion, la frange de cils comportant une première extrémité adjacente au nez et une deuxième extrémité opposée à la première, la deuxième portion s'étendant à distance non nulle de la deuxième extrémité, le rendu maquillage de la première extrémité étant différent du rendu maquillage de la deuxième extrémité, le maquillage de la frange de 45 cils étant réalisé au moyen du frange de faux cils comportant une première et/ou une deuxième portion à disposer sur la première et/ou la deuxième portion de la frange de cils à maquiller.

50 **[0050]** L'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un procédé de maquillage de cils ou de sourcils, caractérisé par le fait qu'il consiste à générer un premier rendu maquillage sur au moins une première portion de la frange des cils ou des sourcils et un second rendu maquillage différent du premier sur au moins une deuxième portion de la frange des cils ou des sourcils, adjacente à la première portion, la frange de cils ou de sourcils comportant une première extrémité adjacente au nez et une deuxième extrémité opposée à la première, la première portion s'étendant à distance non nulle de la deuxième extrémité, le rendu maquillage de la première extrémité étant différent du rendu 55 maquillage de la deuxième extrémité, au moins une couche d'une composition étant appliquée sur sensiblement l'ensemble de la frange de cils ou de sourcils pour générer un premier rendu maquillage puis, une portion seulement de la frange de cils ou de sourcils étant chauffée de façon à générer un second rendu maquillage obtenu en modifiant le rendu maquillage généré par la composition.

[0051] La portion de la frange de cils ou de sourcils chauffée peut représenter de 1/8 à 1/3, de préférence de 1/4 à 1/3 de la longueur totale de la frange de cils ou de sourcils.

55 **[0052]** L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples non limitatifs de celle-ci et à l'examen du dessin annexé sur lequel :

- la figure 1 représente un oeil maquillé selon le procédé de maquillage conforme à l'invention,
- la figure 2 est une vue schématique en élévation partielle d'un dispositif pouvant servir à l'application d'une com-

position cosmétique sur la deuxième portion de la frange des cils,

- la figure 3 illustre l'utilisation de l'applicateur de la figure 2,
- la figure 4 est une vue de côté, schématique et partielle, de l'applicateur de la figure 2,
- la figure 5 est une vue en perspective schématique et partielle, de l'applicateur de la figure 2,
- la figure 6 est une coupe axiale schématique d'un dispositif pour la mise en oeuvre du procédé selon l'invention comportant deux zones applicatrices différentes sur un même applicateur, et
- les figures 7 à 11 sont des coupes axiales, schématiques, de dispositifs comportant deux compositions cosmétiques et deux applicateurs pour la mise en oeuvre du procédé selon l'invention.

[0053] On a représenté sur la figure 1 un maquillage obtenu à l'aide du procédé de maquillage conforme à l'invention. Comme on peut le voir sur la figure 1, une première portion P1 de la frange des cils est maquillée de manière à former un premier rendu maquillage et une deuxième portion P2 de la frange des cils a été maquillée de manière à obtenir un deuxième rendu maquillage différent du premier.

[0054] Dans l'exemple illustré, la première portion P1 comprend une première extrémité intérieure de la frange adjacente au nez, tandis que la deuxième portion P2 comprend une deuxième extrémité extérieure de la frange opposée à la première extrémité et située sur la partie extérieure de la frange des cils.

[0055] Toujours dans l'exemple illustré, on remarque que la longueur de la deuxième portion P2 est inférieure à la moitié de la longueur totale de la frange des cils, notamment inférieure ou égale à 1/3 de la longueur totale de la frange des cils.

[0056] Dans l'exemple illustré, l'ensemble de la frange de cils a été maquillé avec une première composition C1 et la deuxième portion P2 a été maquillée avec une deuxième composition C2 de telle sorte que la portion P2 ait une quantité de matière sèche déposée plus importante que celle déposée sur la première portion P1 de cils. Cela donne une impression de regard velouté et/ou d'oeil agrandi et/ou en forme d'amande et/ou dont le coin extérieur est remonté (effet « lifting »).

[0057] Au lieu d'avoir une quantité de matière sèche déposée sur la deuxième portion qui soit plus importante que sur la première portion, le rendu maquillage de la deuxième portion pourrait différer du rendu maquillage de la première portion par exemple par la couleur ou la brillance. Dans ce cas, une première composition C1 peut être appliquée sur l'ensemble de la frange de cils ou sur seulement la première portion P1 et une deuxième composition C2 peut être appliquée sur la deuxième portion P2, la première et la deuxième compositions différant par la couleur et/ou par la brillance.

[0058] On décrit ci-après des compositions pouvant être respectivement appliquées sur l'ensemble de la frange de cils ou seulement sur la première portion P1 et sur la deuxième portion P2 de sorte que la deuxième portion P2 ait une quantité de matière sèche déposée plus importante que celle déposée sur la première portion P1 de cils.

[0059] On nomme C1 la composition appliquée sur l'ensemble de la frange de cils ou sur seulement la portion P1 et C2 la composition appliquée sur la portion P2.

[0060] Les compositions C1 et C2 peuvent être appliquées dans n'importe quel ordre, et suivant cet ordre d'application l'une ou l'autre des compositions cosmétiques peut être qualifiée de « base coat » ou de « top coat ». Selon un mode de réalisation préféré, la composition C1 est appliquée l'ensemble de la frange de cils et préalablement à la composition C2.

[0061] Il existe en pratique essentiellement deux types de formulation de mascara, à savoir d'une part, des mascaras à phase continue aqueuse, dits "mascaras émulsion", se présentant sous forme d'émulsion de cires dans l'eau, de préférence dispersée à l'aide d'au moins un tensioactif et, d'autre part, des mascaras à phase continue solvant ou huile, anhydres ou à faible teneur en eau et/ou solvants hydrosolubles, dits "mascaras waterproof", formulés à l'état de dispersion de cires dans des solvants non aqueux.

[0062] Par "mascara à phase continue aqueuse", on entend un système apte à se diluer ou se disperser au contact de l'eau. En particulier, par composition à phase continue aqueuse, on entend que la composition présente une conductivité, mesurée à 25 °C, supérieure ou égale à 23 $\mu\text{S/cm}$ (microSiemens/cm), la conductivité étant mesurée par exemple à l'aide d'un conductimètre MPC227 de Mettler Toledo et d'une cellule de mesure de conductivité Inlab730. La cellule de mesure est immergée dans la composition, de façon à éliminer les bulles d'air susceptibles de se former entre les 2 électrodes de la cellule. La lecture de la conductivité est faite dès que la valeur du conductimètre est stabilisée. Une moyenne est réalisée sur au moins 3 mesures successives.

[0063] Par "mascara à phase continue solvant", on entend un système apte à se diluer ou se disperser au contact dudit milieu solvant. En particulier, par composition à phase continue huileuse, on entend que la composition présente une conductivité, mesurée à 25 °C, inférieure à 23 $\mu\text{S/cm}$ (microSiemens/cm), la conductivité étant mesurée par exemple à l'aide d'un conductimètre MPC227 de Mettler Toledo et d'une cellule de mesure de conductivité Inlab730. La cellule de mesure est immergée dans la composition, de façon à éliminer les bulles d'air susceptibles de se former entre les 2 électrodes de la cellule. La lecture de la conductivité est faite dès que la valeur du conductimètre est stabilisée. Une moyenne est réalisée sur au moins 3 mesures successives.

[0064] Ces deux compositions C1 et C2 peuvent être de ces deux types que l'on nomme dans la suite de la description, par souci de simplification, composition ou mascara de type "émulsion" et composition ou mascara de type "waterproof".

[0065] Toutes les combinaisons de compositions C1 et C2 à phase continue aqueuse ou huileuse peuvent être envisagées. Toutefois, dans le cadre de la présente invention, il est avantageux que la composition C1 et la composition C2 soient simultanément de type "émulsion" ou simultanément de type "waterproof".

[0066] Chacune des compositions C1 et C2 comprend au moins une cire, en tant qu'agent structurant de la phase grasse contenue dans chacune desdites compositions.

[0067] Chacune des compositions C1 et C2 peut comprendre en outre au moins un polymère filmogène, celui-ci pouvant être hydrosoluble et/ou au moins un agent gélifiant et/ou au moins un système émulsionnant et/ou au moins une matière colorante et/ou au moins des charges et/ou au moins des fibres et/ou au moins un actif cosmétique.

[0068] Selon un mode de réalisation, la composition C1 permet d'obtenir un dépôt lisse et homogène, facile à appliquer, qui gaine, sépare et/ou allonge les cils. La composition C1 permet d'obtenir un maquillage peu chargeant, c'est à dire qu'il n'épaissit pas les cils : on obtient ainsi un maquillage naturel. On peut ainsi effectuer aisément sur ce premier film de maquillage un dépôt plus volumateur ou chargeant sur seulement une partie de la frange des cils, par exemple sur au plus le tiers extérieur de la frange des cils par application de la composition C2 apte à permettre un dépôt de matière plus important.

[0069] Lorsque C1 et C2 sont toutes deux de type « émulsion », la composition C1 présente une teneur totale en cire (s) et en polymère(s) hydrophile(s) inférieure ou égale à 26 % en poids par rapport au poids total de la composition, et la composition C2 présente une teneur totale en cire(s) et en polymère(s) hydrophile(s) supérieure ou égale à 26 %, de préférence à 27 % en poids par rapport au poids total de la composition. Dans ce cas, au moins l'une desdites compositions C1 et C2 comprend une phase aqueuse continue. Le polymère hydrophile peut être choisi parmi les polymères filmogènes hydrophiles, les gélifiants hydrophiles et leurs mélanges, certains polymères filmogènes hydrophiles pouvant également jouer le rôle de gélifiant.

[0070] Selon un mode particulier de réalisation particulier :

- la composition C1 comprend une phase aqueuse continue, au moins une cire, au moins l'association d'un polymère hydrophile cationique et d'un polymère hydrophile anionique et au moins un terpolymère acrylique, et
- la composition C2 comprend une phase aqueuse continue, au moins une cire dite collante, telle que décrite plus haut, possédant un collant supérieur ou égal à 0,7 N.s et une dureté inférieure ou égale à 3,5 MPa, au moins l'association d'un polymère hydrophile cationique et d'un polymère hydrophile anionique et au moins un polymère filmogène en dispersion dans une phase aqueuse.

[0071] De préférence la cire est une cire dite collante possédant un collant supérieur ou égal à 0,7 N.s et une dureté inférieure ou égale à 3,5 MPa.

[0072] De préférence le polymère cationique est une hydroxyalkyl(C₁-C₄)cellulose comportant des groupements ammonium quaternaires et le polymère anionique est polyméthacrylate de sodium.

[0073] De préférence le terpolymère est un polymère résultant de la copolymérisation :

- d'au moins un monomère A choisi parmi les esters issus de la réaction de l'acide (meth)acrylique avec un monoalcool comprenant de 2 à 20 atomes de carbone,
- d'au moins un monomère B choisi parmi les esters issus de la réaction d'acide méthacrylique avec un monoalcool comprenant de 1 à 10 atomes de carbone,
- d'au moins un monomère C choisi parmi les N-vinyl lactames.

[0074] Lorsque C1 et C2 sont toutes deux de type « waterproof », au moins l'une desdites compositions C1 et C2 comprend une phase huileuse continue, et la différence entre l'extrait sec de la composition C2 et l'extrait sec de la composition C1 est supérieure ou égale à 2 % en valeur absolue, en poids par rapport au poids total de la composition, de préférence supérieure ou égale à 3 %.

[0075] Selon un mode de réalisation particulier, la composition C1 comprend une teneur en cire inférieure ou égale à 19 % en poids, de préférence inférieure ou égale à 17 % par rapport au poids total de la composition C1, de préférence supérieure ou égale à 10 % en poids et la composition C2 présente une teneur en cire supérieure à 20 % en poids, de préférence supérieure ou égale à 25 % en poids et mieux, supérieure ou égale à 27 % en poids par rapport au poids total de la composition C2, pouvant aller jusqu'à 50 % en poids.

[0076] Des exemples de première et deuxième compositions sont donnés ci-après.

[0077] Sauf indication contraire, les quantités indiquées sont exprimées en pourcentage massique par rapport au poids total de la composition.

Exemple 1 : Compositions C1 et C2 de type émulsion**Composition C1 :****[0078]**

	- Cire de carnauba	2,9
	- Cire d'abeille	3,7
10	- Cire de paraffine	11,8
	- Cire de polytetra fluoroéthylène	2
	- (Hydroxystéaryloxy)stéarate d'alkyle en C18-C38 (Kester K82 P de Koster Keunen)	0,2
15	- Hydroxyéthyl cellulose quaternisée par chlorure de 2,3 époxypropyl triméthyl ammonium POLYMERE HYDROPHILE	0,08
	- Hydroxyethylcellulose POLYMERE HYDROPHILE	0,93
20	- Polyméthacrylate de sodium dans l'eau à 25 % en MA* (Darvan 7 de Vanderbilt) POLYMERE HYDROPHILE	0,9
	- Gomme arabique POLYMERE HYDROPHILE	3,46
25	- Hydroxypropyl chitosan POLYMERE HYDROPHILE	0,12
	- Copolymère acrylique (ACP 10 de 3M) dans la phényltriméthicone (commercialisé sous la référence MSX 5381 par 3M)	0,2
30	- Acide stéarique	5,82
	- PEG-40 stearate (Myrj 52P d'UNICHEMA)	0,5
	- Triéthanolamine	2,4
	- Aminométhyl propanediol	0,5
35	- Fibre de cellulose ("Natural rayon flock fiber RC1BE - N003 - M04 » de Claremont Flock	0,25
	- Oxyde de fer noir	7,2
	- Talc	2
40	- Simethicone	0,13
	- Panthenol	0,45
	- Conservateurs	qs
	- Eau	Qsp 100
45	*MA = matières actives	

Teneur totale en Cires	18,6
Teneur totale en polymères hydrophiles	4,79

Composition C2 :**[0079]**

- Cire de carnauba	6
--------------------	---

EP 1 847 196 A1

(suite)

5	- Cire d'abeille	5,2
	- Cire de candelilla	2
	- Cire de son de riz	5,6
	- (Hydroxystéaryloxy)stéarate d'alkyle en C18-C38 (Kester K82 P de Koster Keunen)	4,1
10	- Hydroxyéthyl cellulose quatemisée par chlorure de 2,3 époxypropyl triméthyl ammonium POLYMERE HYDROPHILE	0,1
	- Hydroxyethylcellulose POLYMERE HYDROPHILE	0,88
15	- Polyméthacrylate de sodium dans l'eau à 25 % en MA* (Darvan 7 de Vanderbilt) POLYMERE HYDROPHILE	1
	- Copolymères acrylate d'éthyle méthacrylate de méthyle réticulé en dispersion aqueuse à 50% en MA* (Daitosol 5000 AD de Daito) POLYMERE HYDROPHILE	1
20	- Poydimethylsiloxane oxypropylénée (20 OP)/oxyéthylénée (200E) (DC Q2-5220 Resin Modifier de Corning)	0,2
	- Acide stéarique	5,82
	- Triéthanolamine	2,4
25	- Stearate PEG-40 (Myrj 52P d'UNICHEMA)	1,5
	- Simethicone	0,13
	- Oxyde de fer noir	7,14
30	- Ultramarines	
	- Aminomethyl propanediol	0,5
	- BHT	0,1
	- Panthenol	0,5
35	- Conservateurs	qs
	- Eau	Qsp 100

40	Teneur totale en Cires	22,90
	Teneur totale en polymères hydrophiles	5,11

Exemple 2 : Compositions C1 et C2 de type waterproof

45 Composition C1 :

[0080]

50	- Cire de carnauba	4,7
	- Cire d'abeille	8,2
	- Cire de candelilla	0,5
55	- Cire de paraffine	2,2
	- Huile de jojoba hydrogénée	1
	- Cire de son de riz	2,2

EP 1 847 196 A1

(suite)

5	- Polylaurate de vinyle (« Mexomère PP® » de CHIMEX)	0,7
	- Copolymère stéarate d'allyle/acétate de vinyle (« Mexomère PQ® » de CHIMEX)	6,7
	- Copolymère acrylique (ACP 10 de 3M) dans la phényltriméthicone (commercialisé sous la référence MSX 5381 par 3M)	0,05
	- Hydroxypropyl chitosan	0,3
10	- Hectorite modifiée (« Bentone 38V® » d'ELEMENTIS)	6
	- Talc	1
	- Fibre de cellulose ("Natural rayon flock fiber RC1BE - N003 - M04 » de Claremont Flock	0,05
15	- Oxyde de fer noir	5
	- Propylène carbonate	1,6
	- Eau	6,13
	- Conservateurs	qs
20	- Isododécane	Qsp 100%
	*MA : Matières actives	

Composition C2 :

25 [0081]

30	- Cire de carnauba	4,7
	- Cire d'abeille	8,3
	- Cire de paraffine	2,8
	- Cire de son de riz	2,8
	- Microdispersion de cire de carnauba **	7
35	- Huile de jojoba hydrogénée	0,1
	- Hydroxystéaryloxy)stéarate d'alkyle en C20-C40 (« Kester Wax K 82 P de KOSTER KEUNEN)	1
	- Polylaurate de vinyle (« Mexomère PP® » de CHIMEX)	2,2
40	- Copolymère stéarate d'allyle/acétate de vinyle (« Mexomère PQ® » de CHIMEX)	3,3
	- Copolymère vinyl pyrrolidone 1-eicosène (« Antaron V 220® » d'ISP)	2
	- Copolymères éthylène diamine/dilinoléate de stéaryle (Uniclear 100 VG® de la société ARIZONA CHEMICAL)	1
45	- Hectorite modifiée (« Bentone 38V® » d'ELEMENTIS)	5,8
	- Talc	1
	- Oxydes de fer noir	4,2
50	- Ethanol	2
	- Propylène carbonate	1,9
	- Conservateurs	qs
	- Isododécane	Qsp 100%
55	** microdispersion de cire de carnauba ayant la composition suivante :	

- Cire de carnauba 27 g

- Monostéarate de glycéryle polyoxyéthyléné (30 OE) (TAGAT S de GOLDSCHMIDT) 6,75 g
- Ethanol 10 g
- Eau qsp 100 g

5 **[0082]** Et préparée comme suit :

[0083] On a chauffé à 90 °C la cire et le tensioactif en homogénéisant le mélange sous agitation modérée. Puis on a incorporé l'eau chauffée à 90 °C en continuant d'agiter. On a refroidi à température ambiante et ajouté l'éthanol pour obtenir une microdispersion de cire ayant un diamètre moyen de particules d'environ 170 nm.

10 **[0084]** On applique sur la frange de cils au moins une couche de la composition C1 à l'aide d'un applicateur tel qu'une brosse à mascara conventionnelle puis on applique sur la portion extérieure des cils au moins une couche de la composition C2. La portion extérieure des cils est plus chargée et plus recourbée, ce maquillage confère à l'oeil un effet étiré dont le coin extérieur est remonté.

[0085] Dans un exemple de réalisation du procédé de maquillage selon l'invention, on peut appliquer une composition C2 sur la deuxième portion P2 de cils à l'aide d'un applicateur appartenant à un dispositif 1 représenté sur les figures 2 à 5.

15 **[0086]** Le dispositif 1 comporte un récipient 2 contenant une réserve d'une composition cosmétique C2 telle que du mascara, et un applicateur 3 comportant une tige 4 d'axe longitudinal X.

[0087] La tige 4 est munie à une extrémité d'un support 5 comportant une pluralité d'éléments d'application 6 et la tige 4 se raccorde à l'extrémité opposée à une capsule de fermeture 7 du récipient 2 qui constitue également un élément de préhension.

20 **[0088]** La capsule de fermeture 7 comporte un filetage intérieur non apparent, destiné à se visser sur le col 11, fileté extérieurement, du récipient 2.

[0089] Le récipient 2 comporte, dans l'exemple décrit, un organe d'essorage 8 engagé dans le col 11 et comportant une lèvre d'essorage 9 agencée pour essorer la tige 4 et le support 5 muni des éléments d'application 6.

25 **[0090]** L'organe d'essorage 8 peut, le cas échéant, être agencé de telle sorte qu'il puisse se déformer au passage des éléments d'application 6.

[0091] L'organe d'essorage 8 peut être réalisé par moulage par injection, par exemple dans une polyoléfine.

[0092] Le récipient 2 est fermé de façon étanche en l'absence d'utilisation par vissage de la capsule de fermeture 7 sur le col 11.

30 **[0093]** Dans l'exemple représenté, l'applicateur 3 comporte un peigne, les éléments d'application 6 étant constitués par des dents. Le support 5 s'étend selon un axe longitudinal Y formant avec l'axe longitudinal X de la tige 4 un angle α non nul, tel qu'illustré sur la figure 4 notamment. Cet angle α peut être compris entre 5° et 45° par exemple.

[0094] Les éléments d'application 6, au nombre de six par exemple, sont disposés dans l'exemple considéré selon une rangée 10.

[0095] Les éléments d'application 6 peuvent se situer sur le support 5 selon diverses configurations.

35 **[0096]** Dans l'exemple illustré, la rangée 10 comporte une première série de dents 6a et une deuxième série de dents 6b, respectivement situées de part et d'autre d'une surface géométrique de séparation S, qui est ici un plan médian de symétrie du peigne, parallèle au plan de la figure 4, et peut constituer également un plan de joint pour le moulage du peigne.

[0097] Dans l'exemple illustré, les dents 6a et 6b sont réalisées alternativement de part et d'autre d'une âme commune 15 du support 5, qui sert en quelque sorte de squelette sur lequel les dents se raccordent en partie inférieure.

40 **[0098]** Le support 5 est pourvu à l'avant d'un nez arrondi 17, destiné à faciliter sa rentrée dans le récipient 2.

[0099] Le support 5 comporte, à l'arrière, un bossage 18 destiné à faciliter la traversée de l'organe d'essorage 8 lors de son extraction du récipient 2.

[0100] Les éléments d'application 6 comportent chacun une partie supérieure 20 se terminant par une extrémité libre 30 et une partie inférieure 22 reliée à l'âme 15 du support 5.

45 **[0101]** Dans l'exemple considéré, les éléments d'application 6 s'étendent sensiblement perpendiculairement à l'axe Y du support 5.

[0102] Les extrémités libres 30 des éléments d'application se situent à une distance à l'axe longitudinal Y variant de manière non monotone lorsque l'on se déplace entre les éléments d'application extrêmes de la rangée 10, soit de gauche à droite sur la figure 3.

50 **[0103]** Dans l'exemple illustré, la ligne L reliant les extrémités libres 30 présente, lorsque l'applicateur est observé de côté, dans une direction perpendiculaire à l'axe longitudinal de la tige 4 et à la surface géométrique de séparation précitée, comme illustré sur la figure 4, une forme sensiblement triangulaire, avec deux segments rectilignes formant entre eux un angle sensiblement égal à 90° sur le dessin.

[0104] Dans l'exemple considéré, la succession d'éléments d'application 6 comporte deux plus grandes dents 6a et 6b de même longueur.

55 **[0105]** La droite D₁ passant par l'extrémité libre de l'élément de plus petite longueur en partant de l'extrémité distale de l'applicateur et par l'extrémité libre de l'élément de plus grande longueur le plus proche de cet élément de plus petite longueur est confondue dans l'exemple considéré avec le premier segment rectiligne de la ligne L.

[0106] L'angle γ_1 formé entre la droite D_1 et la perpendiculaire N_1 à l'axe Y passant par l'extrémité libre de l'élément d'application de plus grande longueur précité est compris par exemple entre 25° et 60°, étant par exemple d'environ 43°.

[0107] La droite D_2 , passant par le plus petit élément d'application à partir de l'extrémité proximale du support 5 et le plus grand élément d'application le plus proche de cet élément est confondue avec le deuxième segment rectiligne de la ligne L.

[0108] L'angle γ_2 formé entre la droite D_2 et la perpendiculaire N_2 à l'axe Y passant par l'extrémité libre de ce plus grand élément d'application peut être compris dans les mêmes gammes de valeur que l'angle γ_1 , étant par exemple sensiblement égal à γ_1 . L'angle au sommet entre les segments de la ligne L est par exemple inférieur ou égal à 120°, voire inférieur ou égal à 90°.

[0109] Les éléments d'application 6 s'étendent sur le support 5 sur une distance d relativement faible, notamment une distance d comprise entre 0,1 et 1,5 cm, notamment entre 0,1 et 1 cm environ. Ainsi, comme illustré sur la figure 3, on peut, à l'aide de l'applicateur 3, maquiller seulement une mèche de cils à la fois sans atteindre la totalité des cils de la paupière. Par exemple, les éléments d'application peuvent contacter simultanément, au maximum, moins d'un quart des cils de la paupière supérieure, comme illustré.

[0110] La composition C2 peut être appliquée sur des cils ou sourcils maquillés ou non.

[0111] Le support 5 et les éléments d'application 6 sont réalisés d'une seule pièce dans l'exemple illustré, par moulage de matière plastique. Le support 5 est rapporté sur la tige 4 d'une manière qui sera détaillée plus loin, au regard des figures 10 et 11.

[0112] Dans l'exemple décrit, les parties supérieures 20 de deux éléments d'application 6 consécutifs ménagent entre eux une échancrure 21 s'étendant sensiblement jusqu'à l'âme 15, lorsque le peigne est observé de côté, comme sur la figure 4. Les échancrures 21 permettent de saisir plus facilement les cils, de manière par exemple à les séparer, les peigner ou lisser du produit déposé à leur surface.

[0113] On comprend qu'en jouant sur la longueur des éléments d'application et sur l'intervalle entre eux, on peut agir aisément sur la quantité de produit dont se charge l'applicateur.

[0114] L'écart entre les sommets de deux éléments d'application successifs 6a ou 6b situés d'un même côté de la surface géométrique de séparation est dans l'exemple considéré nettement supérieur à la largeur d'un élément d'application, mesuré à mi-hauteur environ de l'applicateur 3, parallèlement à l'axe Y du support 5.

[0115] Chaque élément d'application 6a s'étend sensiblement à mi-distance, lorsque l'applicateur 3 est observé de côté, de deux éléments d'application 6b adjacents et inversement.

[0116] Dans l'exemple considéré, les parties supérieures 20 des éléments d'application 6 pointent sensiblement toutes dans la même direction.

[0117] Les parties inférieures 22 de deux éléments d'application successifs situés d'un même côté de l'âme 15 forment entre elles et avec l'âme 15 une cavité 23 pouvant constituer une réserve de produit.

[0118] L'écartement entre les éléments d'application 6a ou 6b peut être relativement grand au profit de la quantité de produit dont se charge l'applicateur sans pour autant que l'applicateur perde toute aptitude à agripper les cils, grâce au décalage des éléments d'application et au fait que les échancrures 21 formées par les parties supérieures 20 des éléments d'application restent suffisamment étroites.

[0119] Les éléments d'application 6 peuvent présenter de nombreuses configurations sans que l'on sorte du cadre de la présente invention, notamment des parties supérieures orientées différemment.

[0120] Lorsque l'on utilise le dispositif 1 pour maquiller la deuxième portion P2 de la frange des cils, on peut avoir préalablement maquillé l'ensemble des cils ou une partie seulement correspondant au moins à la portion P1 des cils, à l'aide d'un mascara et d'une brosse ou d'un peigne conventionnel. On peut également laisser la première portion P1 de la frange des cils non maquillée et ne maquiller que la deuxième portion P2 avec la deuxième composition C2.

[0121] Lorsque l'on maquille la portion première P1 et la deuxième portion P2, on peut utiliser une même composition C et un applicateur comportant deux zones applicatrices différentes comme par exemple celles représentées sur la Figure 6.

[0122] Le dispositif 1' représentée sur la figure 6 comporte un applicateur 35 comportant une première zone applicatrice 36 sous forme d'un peigne et une deuxième zone applicatrice 37 qui peut présenter des éléments d'application et une longueur similaire à celle du dispositif 1.

[0123] Ainsi, l'utilisateur peut appliquer la composition C sur la première portion P1 à l'aide de la première zone applicatrice 36 et éventuellement sur la deuxième portion P2, et maquiller par la suite la deuxième portion P2 à l'aide de la deuxième zone applicatrice 37 uniquement.

[0124] La figure 7 représente un autre dispositif permettant d'obtenir le maquillage selon l'invention, comportant en plus du récipient 2 contenant la deuxième composition C2 et de l'applicateur 3, un deuxième récipient 70 contenant une première composition C1 et un deuxième applicateur 71 qui peut être différent de l'applicateur 3. Par exemple, l'applicateur 71 peut comporter une brosse à mascara conventionnelle.

[0125] Dans un mode de réalisation particulier non représenté, le récipient 2 et le récipient 70 peuvent contenir une même composition C. Dans ce cas, les premier et deuxième rendus maquillage sont obtenus par l'utilisation des deux

applicateurs 3 et 71 différents.

[0126] Dans l'exemple illustré à la figure 7, le récipient 2 contenant la deuxième composition C2 comporte une jupe inférieure 72 munie d'un filetage et constituant une capsule de fermeture pour le récipient 70 contenant la première composition C1.

[0127] D'autres exemples de dispositifs comportant deux récipients et deux applicateurs ont été représentés sur les figures 8 à 11.

[0128] Les applicateurs sont dans ces exemples orientés dans des directions opposées de telle sorte que chaque récipient peut servir d'organe de préhension à l'applicateur associé à l'autre récipient.

[0129] Sur la figure 8, le dispositif comporte une brosse à mascara et un applicateur 3 comportant un peigne, tandis que l'applicateur 3 du dispositif de la figure 9 comporte une brosse. La brosse à mascara peut être choisie par exemple parmi celles décrites dans US 5 937 870 ou FR 2 605 505 par exemple, dont le contenu est incorporé à la présente demande par référence.

[0130] Le dispositif de la figure 10 comporte un peigne et un applicateur 3, constitué par un peigne également. L'applicateur de la figure 11 comporte un peigne et un applicateur 3, constitué par une brosse. Le peigne des applicateurs 71 des figures 10 et 11 est par exemple choisi parmi ceux décrits dans US 6 581 610, WO 01/05271 ou US 6 539 950, dont le contenu est incorporé à la présente demande par référence.

[0131] Les dispositifs des figures 8 à 11 comportent un manchon 80 tubulaire reliant entre elles les capsules de fermeture 82 et 7 respectivement associées aux récipients 70 et 2. Les capsules de fermeture 82 et 7 peuvent être par exemple retenues par friction, collage ou encliquetage à l'intérieur du manchon 80.

[0132] Dans chacun des dispositifs des figures 8 à 11, la première composition C1 contenue dans le deuxième récipient 70 peut être différente de la deuxième composition C2 contenue dans le récipient 2.

[0133] L'expression « comportant un » doit être considérée comme étant synonyme de l'expression « comportant au moins un », et l'expression « compris entre » doit être considérée comme incluant les bornes, sauf si le contraire est spécifié.

Revendications

1. Procédé de maquillage des cils ou des sourcils, **caractérisé par le fait qu'il** consiste à générer un premier rendu maquillage sur au moins une première portion (P1) de la frange des cils ou des sourcils et un second rendu maquillage, différent du premier, sur au moins une deuxième portion (P2) de la frange des cils ou des sourcils, adjacente à la première portion, la frange de cils ou de sourcils comportant une première extrémité adjacente au nez et une deuxième extrémité opposée à la première, la première portion s'étendant à distance non nulle de la deuxième extrémité, le rendu maquillage de la première extrémité étant différent du rendu maquillage de la deuxième extrémité.
2. Procédé selon la revendication 1, dans lequel les première et deuxième portions sont maquillées au moyen de deux applicateurs différents ou au moyen de deux portions applicatrices distinctes du même applicateur.
3. Procédé de maquillage selon la revendication 1 ou 2, dans lequel les première et deuxième portions sont maquillées via un dépôt d'une quantité de matière sèche sur la première portion différente de la quantité de matière sèche déposée sur la deuxième.
4. Procédé selon la revendication 3, dans lequel la quantité de matière sèche déposée sur la première portion est plus faible que la quantité de matière sèche déposée sur la deuxième portion.
5. Procédé de maquillage selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel les première et deuxième portions sont maquillées en utilisant deux compositions différant l'une de l'autre par au moins une caractéristique optique visible à l'oeil nu.
6. Procédé selon la revendication 5, dans lequel la caractéristique optique choisie parmi la couleur et la brillance.
7. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la deuxième portion représente de 1/8 à 1/3 de la longueur totale de la frange de cils ou de sourcils.
8. Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la deuxième portion représente de 1/4 à 1/3 de la longueur totale de la frange de cils ou de sourcils.
9. Procédé selon la revendication 1, dans lequel aucune composition n'est appliquée sur l'une ou l'autre des première

et deuxième portions, de préférence sur la première portion.

10. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, comportant les étapes consistant à :

- 5 - appliquer sur sensiblement l'ensemble de la frange de cils ou de sourcils une première composition cosmétique (C1) de manière à former un premier dépôt, puis
 - sur le premier dépôt de la deuxième portion (P2) de la frange de cils ou de sourcils, former un second dépôt au moyen d'une deuxième composition cosmétique (C2) différente de la première.

10 **11.** Procédé selon la revendication 10, dans lequel on forme le second dépôt avant le séchage complet de la première composition.

12. Procédé selon la revendication 10 ou 11, dans lequel les première et deuxième compositions présentent des couleurs différentes.

15 **13.** Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la deuxième portion s'étend sur au moins 1/6^{ème} de la longueur totale de la frange de cils ou de sourcils.

20 **14.** Procédé selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel on maquille des cils de la deuxième portion de la frange de cils ou de sourcils au moyen d'une brosse ou d'un peigne comprenant une pluralité d'éléments d'application obtenus, de préférence, de moulage avec un support sur lequel sont implantés les éléments d'application.

25 **15.** Procédé selon la revendication 14, dans lequel la deuxième portion de la frange de cils ou de sourcils est maquillée au moyen d'un peigne comportant une pluralité d'éléments d'application arrangés sous forme d'au moins une rangée dont tous les éléments d'application s'étendent sur un support sur une distance comprise entre 0,1 cm et 1,5 cm.

30 **16.** Procédé selon la revendication 14, dans lequel la deuxième portion de la frange de cils ou de sourcils est maquillée au moyen d'un peigne comportant une pluralité d'éléments d'application arrangés sous forme d'au moins une rangée dont tous les éléments d'application s'étendent sur un support sur une distance comprise entre 0,1 cm et 1 cm

35 **17.** Procédé selon la revendication 1, dans lequel le maquillage de la frange de cils est réalisé au moyen d'une frange de faux cils comportant une première et/ou une deuxième portion à disposer sur la première et/ou deuxième portion de la frange de cils à maquiller.

18. Procédé selon la revendication 1, comportant les étapes consistant à

- 40 - appliquer au moins une couche d'une composition sur sensiblement l'ensemble de la frange de cils ou de sourcils pour générer un premier rendu maquillage,
 - chauffer une portion seulement de la frange de cils ou de sourcils de façon à générer un second rendu maquillage obtenu en modifiant le premier rendu maquillage généré.

45 **19.** Procédé selon la revendication 18, dans lequel la portion de la frange de cils ou de sourcils chauffée représente de 1/8 à 1/3 de la longueur totale de la frange de cils.

50

55

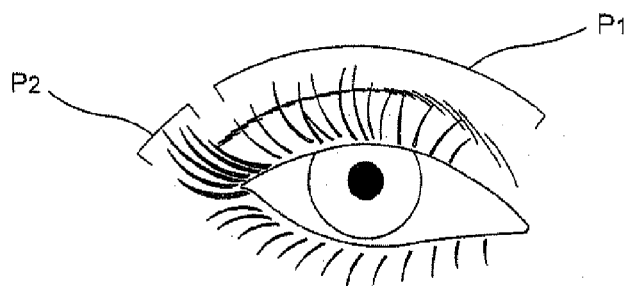


Fig.1

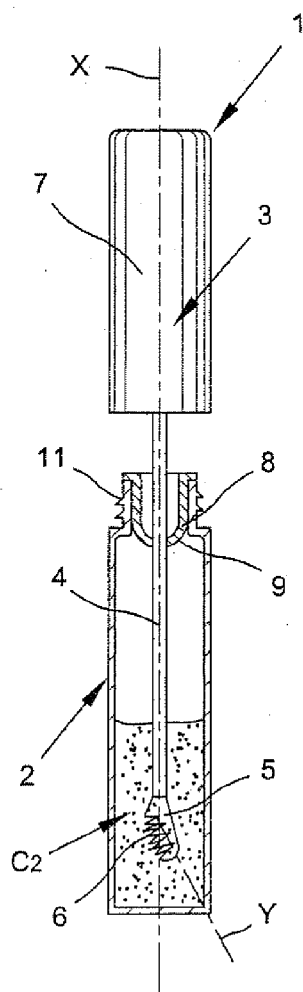


Fig.2

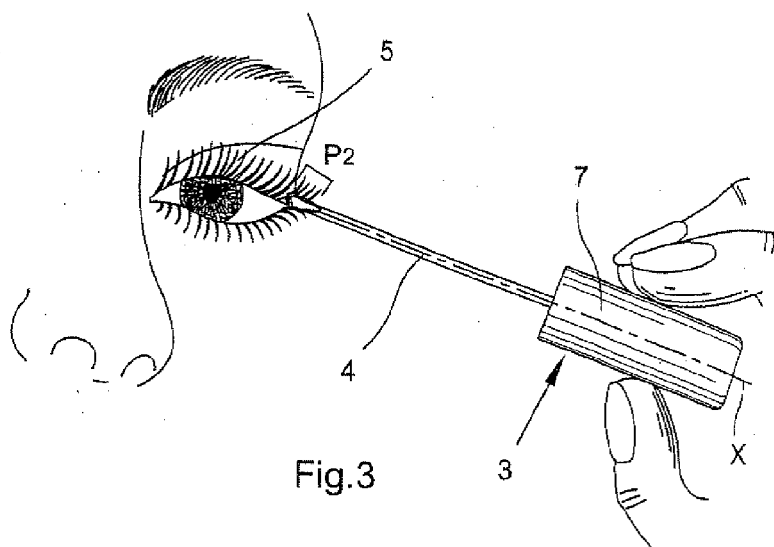


Fig.3

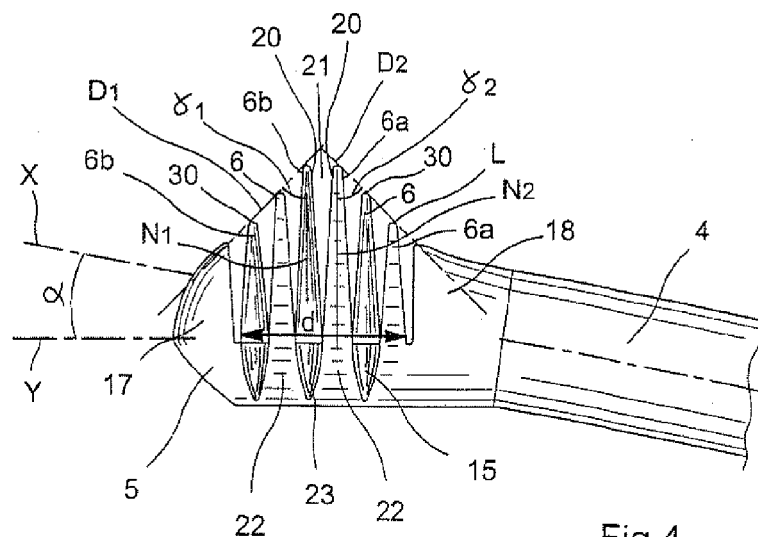


Fig.4

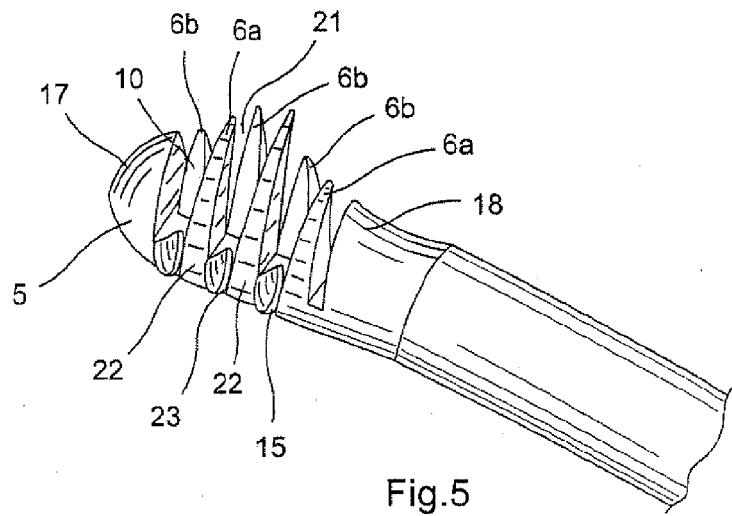


Fig. 5

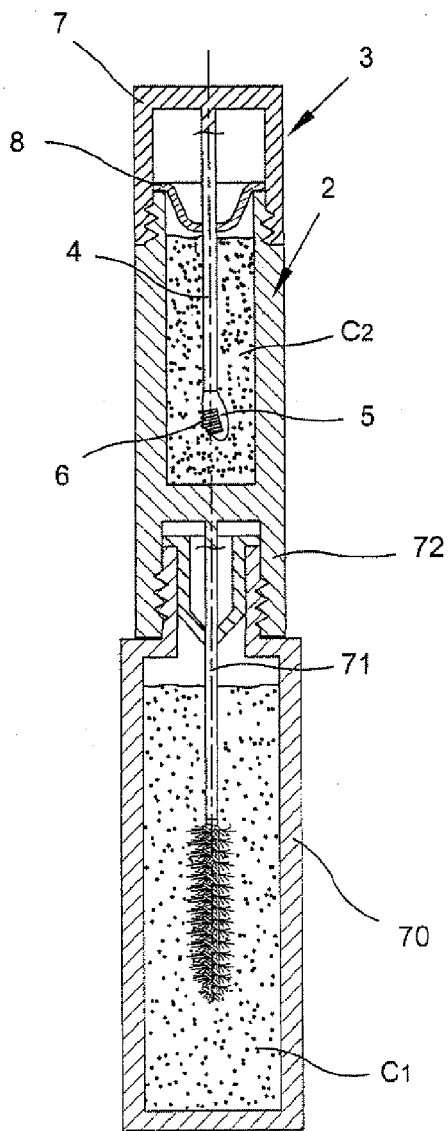


Fig. 7

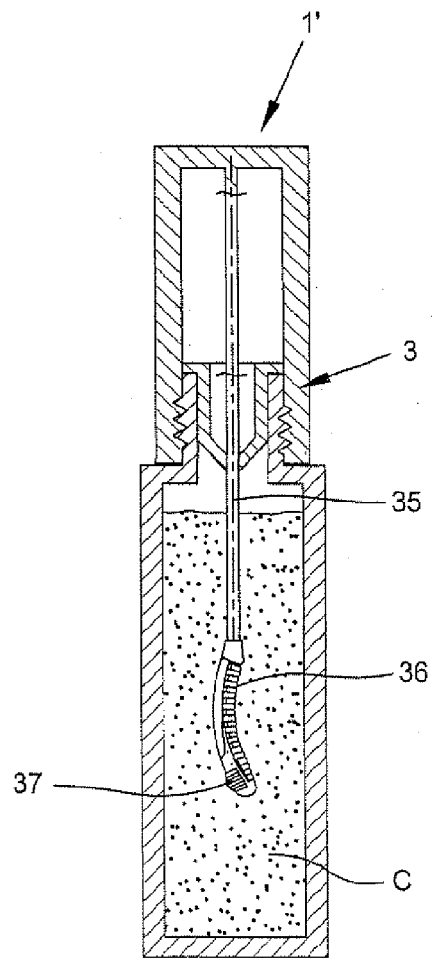


Fig. 6

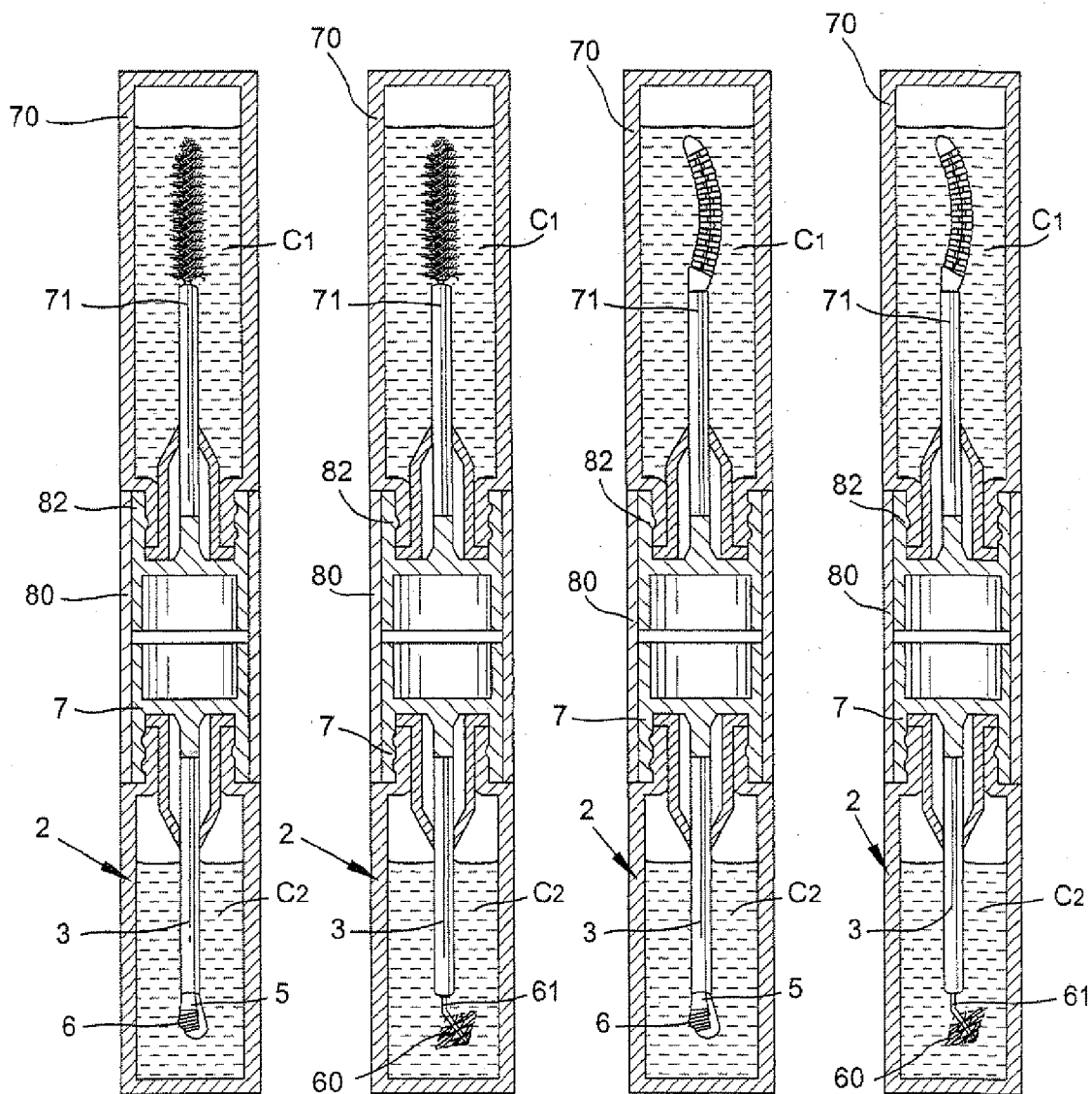


Fig.8

Fig.9

Fig.10

Fig.11



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	EP 1 516 612 A2 (OREAL [FR]) 23 mars 2005 (2005-03-23)	1-17	INV. A45D40/24 A45D34/04
Y	* alinéas [0001], [0004]; revendications; figures *	18,19	
P,X	EP 1 649 777 A2 (OREAL [FR]) 26 avril 2006 (2006-04-26) * alinéas [0058], [0059]; revendications; figures *	1-17	
X	EP 1 000 607 A1 (OREAL [FR]) 17 mai 2000 (2000-05-17) * alinéas [0001], [0008], [0010]; revendications *	1-13	
X	EP 1 336 352 A (OREAL [FR]) 20 août 2003 (2003-08-20) * alinéas [0001], [0008], [0047]; revendications; figures *	1,2,7-9, 13-15	
Y	EP 1 563 760 A (OREAL [FR]) 17 août 2005 (2005-08-17) * alinéas [0004], [0051]; revendications; figures *	18,19	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 26 juillet 2007	Examineur Acerbis, Giorgio
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 07 30 0970

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-07-2007

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1516612	A2	23-03-2005	CN 1636538 A	13-07-2005
			JP 2005089470 A	07-04-2005
			KR 20050028879 A	23-03-2005

EP 1649777	A2	26-04-2006	CN 1781400 A	07-06-2006
			FR 2876890 A1	28-04-2006
			JP 2006116317 A	11-05-2006
			KR 20060049100 A	18-05-2006

EP 1000607	A1	17-05-2000	AT 212821 T	15-02-2002
			BR 9907055 A	17-10-2000
			CN 1288369 A	21-03-2001
			DE 69900858 D1	21-03-2002
			DE 69900858 T2	07-11-2002
			ES 2172975 T3	01-10-2002
			FR 2785532 A1	12-05-2000
			WO 0027345 A1	18-05-2000
			JP 3655195 B2	02-06-2005
			JP 2002529383 T	10-09-2002
			US 6367484 B1	09-04-2002

EP 1336352	A	20-08-2003	FR 2836030 A1	22-08-2003

EP 1563760	A	17-08-2005	FR 2865912 A1	12-08-2005

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1000607 A **[0002]**
- EP 1516612 A **[0003]**
- EP 1649777 A **[0004]**
- US 5937870 A **[0129]**
- FR 2605505 **[0129]**
- US 6581610 B **[0130]**
- WO 0105271 A **[0130]**
- US 6539950 B **[0130]**